



Commande publique

Décision n° 2023-11

Objet : Accord-cadre portant fournitures scolaires et d'activités créatrices pour les écoles et les accueils de loisirs et les établissements petite enfance de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 15 novembre 2022 sur les supports de publication du BOAMP (n°22-151917) et du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°3914437) et les avis rectificatifs BOAMP (n°22-165068, n°22-163504) maximilien.fr (n°3925689, avis n°3926629),

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville pour le lot n°1 activités créatrices et le lot n°2 fournitures scolaires

Considérant que les offres des sociétés OGEO et INFOTEXT sont les offres économiquement les plus avantageuses eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation pour le lot n°1 et le lot n°2,

DECIDE de signer le lot n°1 matériel d'activités créatrices avec la société OGEO située au 82 avenue du président Wilson 93214 LA PLAINE SAINT-DENIS pour un montant maximum de 95 000 euros HT sur la durée totale du marché et pour une durée de un an à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024, reconductible deux fois par périodes d'un an.

DECIDE de signer le lot n°2 fournitures scolaires avec la société INFOTEXT située 5 place des dix Toises 78117 CHATEAUFORT pour un montant maximum de 115 000 euros HT sur la durée totale du marché et pour une durée de un an à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024, reconductible deux fois par périodes d'un an.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 11 janvier 2023




Philippe LAURENT